COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sologne des Rivières

Salbris, le 21 avril 2026

Alexandre AVRIL
Président de la Communauté de Communes
de la Sologne des Rivières

à

Nathalie LENSKI
Présidente de la Communauté de Communes
Vierzon-Sologne-Berry

Madame la présidente,

Vous m'avez sollicité pour vous faire part de mon avis en tant que Personne Publique Associée (PPA) concernant le projet arrêté de PLUi-H de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry suite à votre courrier signé le 24 mars 2026.

Après lecture attentive des pièces transmises, le projet de PLUi-H nous semble conforme et cohérent tant par rapport aux enjeux présentés que par rapport aux prescriptions du SCoT Avord-Bourges-Vierzon. Nous n'avons pas de remarque particulière à porter, nous donnons par conséquent un avis favorable à votre projet de PLUi-H.

Je me tiens à votre disposition pour tout échange complémentaire. Je serai ravi de poursuivre notre collaboration.

Je vous prie de recevoir Madame la présidente mes salutations distinguées.

Alexandre AVRIL
Président de la CCSR

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SOLOGNE DES RIVIÈRES
R.F.